

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Arrêté conjoint N° 2021 088 MS/MINEFID portant clôture
du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers
régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR)

LE MINISTRE DE LA SANTE

ET

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SG-CM du 01 février 2021 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements Ministériels ;

Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu le décret n°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;

Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;

Vu l'arrêté n°2013-001029/MS/MEF du 19 septembre 2013 portant création, classification, objectifs et administration du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR) ;

Vu l'arrêté n°2019-00149MINEFID/SG/DGEP/DPEI du 24 avril 2019 portant prorogation du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR) ;

Vu la lettre n°2020-01602/MINEFID/SG/DGEP/DPEI du 26 juin 2020 portant autorisation de réaménagements budgétaires pour le Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR) ;

Vu le rapport d'achèvement du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR) ;

Vu le Procès-verbal des travaux de la commission interministérielle de dévolution des biens du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR).

Article 1 : il est constaté la clôture du Projet de construction et d'équipement des centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua (PCE-3CHR) pour compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoins sera.

Ouagadougou le 11 MAI 2021

Le Ministre de la Santé



Pr Charlemagne Marie Ragnac-Néwanda

QUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliatiions :

- ✈- SG /MS ;
- Responsable du programme budgétaire ;
- DGESS/MS ;
- SG/ MINEFID ;
- DGEP/MINEFID ;
- DGCOOP/MINEFID ;
- DGTCP/MINEFID ;
- DGB/MINEFID ;
- DGCMEF/MINEFID.